

## **PREAVIS N° 6/2017 RELATIF A LA DEMANDE DE CREDIT DE FR. 115'400, -- POUR LE REMPLACEMENT DE LA CONDUITE ROUTE DE LA GARE, TRONCON BH 49 – AVAL PONT CFF A TOLOCHENAZ**

### **1. Situation actuelle**

La conduite de distribution d'eau potable située dans la partie inférieure de la Route de la Gare, au Sud des voies CFF, a été partiellement remplacée dans le cadre de l'aménagement du giratoire de La Caroline en 2009, puis prolongée jusqu'à la Maison de la Rivière en 2012. Si les conduites sont donc quasiment neuves sur la partie Sud du secteur considéré, il reste un tronçon de conduite ancien d'environ 180 m' juste en aval des voies CFF.

Cette conduite est ancienne. Sa date de pose est inconnue, mais elle a vraisemblablement été posée durant les années 1960, voire avant. Elle est en éternit de diamètre 100 mm.

Outre les risques de fuite liés à la présence d'une conduite aussi ancienne, son calibre ne répond plus aux normes en vigueur en matière de défense contre l'incendie. Ainsi, non seulement cette conduite fait partie des plus anciennes du réseau, mais de plus elle est sous-dimensionnée.

La Commune de Tolochenaz projette quant à elle la création d'un trottoir ainsi que la réfection de la chaussée sur ce même tronçon. Il est donc opportun et judicieux de profiter des travaux de routes pour procéder au remplacement de cette conduite dans le cadre du même chantier, de façon à ne pas devoir recréer dans des aménagements neufs dans quelques années.

### **2. Situation future et projet**

Voir plan-projet N° 1388/1A

Le projet prévoit donc l'installation d'une nouvelle conduite en polyéthylène (PE), de diamètre 160/130.8 mm. entre les points A' et E, ce qui terminera le remplacement de cette conduite sur l'ensemble du tronçon au Sud des voies CFF.

La borne-hydrant (BH) N° 50 située le long du tronçon en question, sera remplacée et déplacée de quelques mètres en un emplacement plus adéquat. Pour mémoire, la BH N° 49 située au point E avait déjà été remplacée dans le cadre de l'étape réalisée en 2009.

Afin de limiter les risques de casse lors des travaux, le tronçon de conduite ancienne en éternit sera mis hors service avant le chantier et les privés raccordés provisoirement. La conduite nouvelle pourra ainsi être posée, tout ou partiellement, à l'emplacement de l'ancienne. Le service du feu sera informé de la mise hors service provisoire de la BH 50 durant le chantier.

Les quelques prises privées existant sur le tronçon seront naturellement transférées de l'ancienne à la nouvelle conduite.

### 3 Devis estimatif

			Travaux subventionnés	Travaux non subventionnés	Total
A.	Travaux de terrassement		Fr. 56'800. --		
B.	Fourniture et pose de la conduite principale		Fr. 29'600. --		
C.	Transfert des prises particulières			Fr. 7'900. --	
D.	Raccordements provisoires de 2 privés pendant les travaux, estimation TTC			Fr. 2'000. --	
E.	Honoraires pour études et surveillance des travaux. Estimation en fonction du temps consacré		Fr. 12'500. --	Fr. 1'600. --	
F.	Divers et imprévus			Fr. 5'000. --	
	<b>Montant total du devis</b>		<b>Fr. 98'900. --</b>	<b>Fr.16'500. --</b>	<b>Fr.115'400. --</b>

### 4 Financement

Compte tenu de nos liquidités actuelles, cet investissement sera assuré par la trésorerie courante.

### 5 Aspect comptable

Sur le plan comptable, cet investissement sera amorti sur le résultat de l'exercice ou par un prélèvement au fonds de réserve pour entretien du réseau (compte 9281.1).

### 6. Conclusions

En résumé, le projet permet d'une part de remplacer une ancienne conduite qui présente des risques toujours plus importants de fuites ou de ruptures qui pénaliseront à l'avenir l'exploitation du réseau et des ressources, ainsi que les habitants directement raccordés à cette conduite, et d'autre part de satisfaire aux exigences de l'ECA en améliorant sensiblement les conditions hydrauliques dans le secteur considéré.

Au terme de ce préavis, le Comité directeur vous prie Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

### **L'Assemblée du Conseil intercommunal de l'AIEB**

- Vu le préavis 5/2017,
- Oui le rapport de la commission chargée de son étude,
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

### **Décide**

1. d'autoriser le comité directeur à effectuer les travaux relatifs au remplacement de la conduite Route de la Gare, tronçon BH 49 – aval pont CFF
2. de lui accorder à cet effet un crédit extrabudgétaire de Fr. 115'400.- ;
3. de financer ce montant par la trésorerie courante ;
4. d'amortir cet investissement sur le résultat de l'exercice ou par un prélèvement au fonds de réserve pour entretien du réseau (compte 9281.1).

Adopté par le Comité de direction dans sa séance du 31 octobre 2017.

Au nom du Comité directeur

Le Président



Christophe Ormond



La Secrétaire



Mary-J. Distretti